



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE POUR SENSIBILISER AUTOUR DES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE

Date de Publication : 01/12/2021

Date limite d'envoi des candidatures : 15/12/2021

PROLONGEMENT : 22/12/2021

1. Contexte

La violence et l'agressivité envers les femmes et les filles restent encore, pour une grande partie de la société marocaine, des traits liés à la masculinité. Des normes sociales néfastes confèrent aux hommes une autorité sur le comportement des femmes, propagent des concepts perniciox sur la masculinité et rigidifient des rôles dévolus aux hommes et aux femmes à différents niveaux de la société (espaces privés, publics, professionnels). Les hommes et les garçons sont supposés être enclins à la violence à l'égard des femmes, mais aussi envers les hommes. Ainsi, plus de 2 femmes sur 3 a subi un acte de violence durant les 12 derniers mois, dont 70,7% des jeunes âgées de 15 à 19 ans sont exposées à la violence.¹

Le Maroc a fait des avancées importantes sur le plan juridique qui ont fait de lui l'un des pays les plus avancés de la région en termes de lois concernant les droits des femmes. La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) a été ratifiée en 1993. Plusieurs avancées ont été enregistrées, dont notamment l'adoption du code de la famille en 2004, les amendements du Code pénal et du Code de la procédure pénale. Par ailleurs l'article 19 de la Constitution de 2011 consacré à l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes a introduit de nouveaux mécanismes permettant de promouvoir les droits des femmes.

Malgré ces efforts, le cadre juridique contient plusieurs insuffisances en termes de protection des droits des femmes et la promotion d'une vraie égalité entre les hommes et les femmes sur tous les aspects (personnels, professionnels, éducation...). Les inégalités basées sur le genre restent toutefois très importantes, ce qui a positionné le Maroc au 144^{ème} rang sur 156 pays selon L'indice mondial de l'écart entre les sexes.²

Le projet « Baraka : Chabab contre les violences » est un projet financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par Oxfam au Maroc, la Fédération des Ligues des Droits des Femmes Marrakech – Safi et l'association Gorara pour les Arts et les Cultures pour une durée de 27 mois, et qui sera implémenté dans la région Marrakech-Safi. Le projet a pour objectifs :

- Renforcer les associations de la région pour qu'ils puissent disposer des compétences nécessaires pour défendre de manière pertinente et innovante les droits des femmes victimes de violences et les représenter ;

¹ Note sur les violences faites aux femmes et aux filles. HCP 2019

² http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf



- Sensibiliser les jeunes, femmes et hommes, des communautés de la zone d'intervention sur des thématiques liées à l'égalité des genres et la lutte contre les VFFF ;
- Soutenir les capacités de plaidoyer des organisations de la société civile (OSCs) ;

En vue du renforcement des actions de la **Fédération des Ligues des Droits de Femmes** à mieux cerner le phénomène des violences faites aux femmes à la région de Marrakech-Safi tant sur le plan juridique que dans le domaine des politiques publiques et sectorielles, le présent appel à consultation est lancé pour la sélection d'une boîte de production pour la réalisation d'une chanson et clip vidéo dont le but de sensibiliser le grand public autour les violences faites aux femmes.

2. Objectif de la consultation

L'objectif est de réaliser un clip vidéo avec des paroles fortes et engageantes, qui touchent la sensibilité de chacun, en y ajoutant des images qui mettent en lumière les violences faites aux femmes de l'enfance, à l'âge adulte. Le clip se veut réaliste mais également artistique.

Le projet Baraka adopte une approche de sensibilisation 360° basée sur l'utilisation des arts pour lutter contre les stéréotypes basés sur le genre normalisant les abus de pouvoir et les comportements violents envers les femmes.

Cette production audiovisuelle se veut hymne à la conscientisation, un hymne au réveil et à l'action. Une démarche portée par les jeunes et pour les jeunes, car ce **sont** eux qui auront le pouvoir de faire évoluer la société de demain.

3. Consistance des prestations

La boîte de production aura la responsabilité de réaliser un clip vidéo, créer un son et écrire un texte en concordance avec les thématiques choisies par l'association, à savoir :

- Le viol conjugal : souligner qu'aucune loi n'existe pour cadrer ce phénomène qui très souvent reste tabou.
- Le viol.
- Le harcèlement sexuel dans les espaces publics et privés : manque de précision dans la définition du harcèlement sexuel, difficulté de prouver le harcèlement en milieu de travail.
- Les violences basées sur le genre : inexistence d'une loi-cadre.

4. Durée de la prestation

La prestation commencera en Décembre **2021** et s'étalera jusqu'à Mars **2022**. Elle sera répartie comme suit :

- Conceptualisation du concept musical et visuel.
- Écriture et composition du texte et de la mélodie.
- Enregistrement de la musique.
- Tournage du clip vidéo.
- Livraison du clip vidéo en HD en format 1 :1, 9 :16, 1080p, 360p, 720p, 480p.



5. Livrables et rendus

Les livrables prévus dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

- Livrable 1 : clip vidéo en HD en format 1 :1, 9 :16, 1080p, 360p, 720p, 480p.
- Livrable 2 : Musique composée autour des thématiques choisies.
- Livrable 3 : quelques courts montages du making off du projet pour animer les réseaux sociaux.

Les livrables doivent être en qualité HD ou 4K.

6. Dossier de l'offre

Les entreprises/ producteurs sont invités à fournir un dossier administratif et une offre technique et financière pour soumettre leurs offres :

Dossier administratif :

- CV de la boîte/ou du producteur, précisant au moins 3 (trois) références pertinentes des prestations similaires en lien avec l'objet de cette consultation.

Des pièces complémentaires peuvent être demandées lors du processus d'adjudication.

Offre technique :

Elle doit comprendre les éléments suivants :

- Présentation du concept créatif et lien directif de la production ;
- Un échéancier de réalisation détaillé reprenant l'ensemble des étapes de déroulement de la consultation.

Offre Financière :

Les prestataires doivent fournir une offre financière détaillée, incluant l'ensemble des frais et charges liés à la réalisation de cette consultation (honoraires, frais de déplacement, perdiems, etc.).

L'offre financière devra être indiquée en dirham marocain (MAD) en **TTC**.

NB: Le projet est soumis à une procédure d'exonération de la TVA.

7. Soumission des offres

La Proposition présentée par le prestataire sera envoyée par email à l'adresse suivante : fldf.baraka@gmail.com avant le **15 décembre 2021 à 23h59** en mentionnant **"Soumission_production audiovisuelle"**.

PROLONGATION : 22/12/2021 À 23h59

Ce mail contiendra les deux documents suivants en pdf :

- Le dossier administratif et l'offre technique;
- L'offre financière.

Tout dossier incomplet ou reçu postérieurement à la date fixée sera considéré comme irrecevable.



8. Grille d'évaluation des offres

Le comité de sélection analysera les propositions techniques et financières selon la démarche suivante :

Phase 1 : Analyse de l'offre technique :

Les offres techniques seront examinées selon la grille ci-après :

CARACTÉRISTIQUES		Note max
		100
Rubrique	Expertise et expérience	60
1.1	Expérience et expertise de l'entreprise/ producteur : qualifications, formations, expériences, références dans le domaine objet de la consultation.	50
1.2	Expérience de travail de l'entreprise/ producteur avec les institutions nationales et internationales.	10

Rubrique	Démarche méthodologique	40
2.1	Respect des exigences techniques tels que stipulés dans les présents termes de références.	17
2.2	Compréhension et maîtrise du contexte, des objectifs et des enjeux de la consultation.	17
2.3	Cohérence des délais consacrés à chaque étape de déroulement de la consultation.	6

Note importante : Seront éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% des points totaux de la proposition technique (notée sur 100 points).



Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

À l'issue de cette phase, chaque proposition sera notée (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

P : Prix de l'offre

Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins-disante

$$F = (100 * Pmin) / P$$

Phase 3 : Analyse technico financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque concurrent seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

- 70% pour l'offre technique et opérationnelle
- 30% pour l'offre financière

$$N = 0,70 * T + 0,30 * F$$

La consultation sera adjugée à l'offre ayant obtenu la note N la plus élevée.